

# ADEFDROMIL-GEND



Loi du 28 juillet 2015 notamment consécutive à l'arrêt rendu le 02 octobre 2014 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme ADEFDROMIL c/France

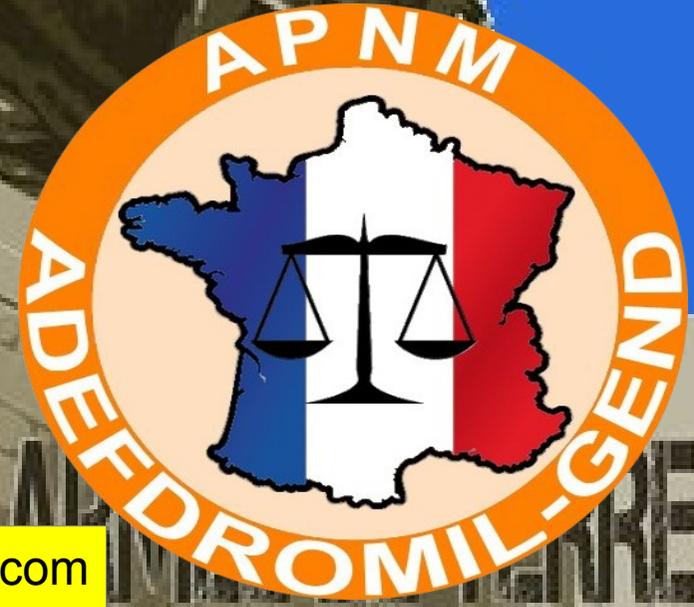
**LIBERTÉ ET INDÉPENDANCE POUR PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LA CONDITION MILITAIRE DIALOGUE SOCIAL DROIT DE RÉUNION AMÉLIORATION DU STATUT**

**DE CITOYEN FÉDÉRATION DES MILITAIRES OFFRIR UNE STRUCTURE COMMUNE DES MOYENS ET UN RÉSEAU MÉDIATIQUE**

**EQUILIBRE  
COHÉRENCE  
INITIATIVE  
ENGAGEMENT**  
**RÉPONSE  
AUDACE  
ENSEMBLE**  
**ACTION  
COHÉSION**



# ENSEMBLE



[wrs.monsiteradio.com](http://wrs.monsiteradio.com)

Dès sa création, les membres fondateurs ont opté pour son caractère interarmées pour préserver et promouvoir la condition militaire telle que définie par le Code de la Défense ( Art. 4111-1 ).

Nous sommes déclarés auprès du Ministre de la défense, ce qui nous confère la capacité juridique d'ester en justice.

Outil de combat social, l'APNM ADEFDROMIL-GEND entend agir pour faire évoluer la condition militaire notamment sur des sujets tels que: harcèlements moral et sexuel, le syndrome post-traumatique, la discrimination du PACS conditionné à un stage de deux ans pour les militaires, les droits financiers des militaires ( primes diverses, solde OPEX et solde à l'étranger etc... ), l'évolution des statuts sous-officiers et officiers, la condition des militaires du rang, les grilles indiciaires, la gestion du temps de travail, la mise en place de commissions paritaires en matière d'avancement de grades et décorations, d'attribution des aides au départ (PMID, PGS, etc), la transparence des mutations (publicité des vacances, des qualifications et profils exigés ou recherchés).

Nous agissons sans dogmatisme et sans sectarisme. Les instances de concertation ne sont pas nos concurrentes. Nous pouvons tous agir ensemble de manière complémentaire en privilégiant nos intérêts communs.

Parmi nos adhérents des différentes armées ( terre, air, mer, gendarmerie et services communs ), des militaires du rang, des sous-officiers, des officiers subalternes et des officiers supérieurs nous ont déjà rejoints car ils croient en l'avenir de notre APNM.

Notre état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême. En retour, nous méritons la considération de la Nation et des citoyens. Malheureusement, force est de constater que les armées servent de variable d'ajustement malgré leur engagement sans faille pour défendre la population et la patrie.

Les militaires ne sont pas des sous-citoyens et doivent être respectés au même titre que les autres citoyens français. Les restrictions légitimes de notre statut doivent rester l'exception. Hormis ce cadre, le principe d'égalité des citoyens devant la loi consacré par la Constitution doit s'appliquer à l'état militaire.

Notre légitimité à agir pour vous représenter auprès des hautes instances ( CSFM et HCECM ) et des hautes autorités ( MINDEF - MININT ) sera évaluée en fonction du volume et la diversité de nos adhérents. C'est la raison pour laquelle, je vous invite à nous rejoindre en adhérant en masse ( formulaire d'adhésion ( 15 € annuel ) téléchargeable sur le site Armée média, le journal de l'ADEFDROMIL-GEND : <http://www.armee-media.com> ).

Vous pouvez agir en tant que simple adhérent ou en exerçant des responsabilités à nos côtés. Cette adhésion vous permettra de bénéficier de nos partenariats avec des associations d'aide aux victimes, de nos réseaux médias et d'avocats spécialisés dans le droit militaire.

Chacun est libre de son choix. Il s'agit d'être responsable pour participer sans crainte au dialogue social, droit qui nous est ouvert depuis la loi du 28 juillet 2015.

Le président Paul MORRA

Coordonnées : 52 avenue de Flandre  
75019 PARIS  
Tél. : 06.18.35.38.90

